



A la rencontre de l'Archange

en suivant l'alignement
des sanctuaires dédiés à

SAINT MICHEL



26 mai au 4 juin 2024

Prêtre accompagnateur
Jérôme RICHON

En lien avec la Confraternité
des pèlerins de St Jacques de
Compostelle en Bourgogne



Réclamation, contact et médiation : Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Dijon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 9bis bd Voltaire 21000 Dijon par lettre avec accusé réception et/ou par email à pelerinages@eveche-dijon.com accompagné de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au service des pèlerinages dans les meilleurs délais. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat : Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE)2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Le Service des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATIONS** sur le site <https://pelerinages-dijon.cef.fr/infos-pratiques/>

SERVICE DES PELERINAGES

9bis bd Voltaire 21000 DIJON

Lundi-mardi-jeudi : 9h-12h/14h-16h30

Atout France : IM021100010

Les documents nécessaires (horaires ...) seront remis «en temps utile avant le début du voyage» (article L. 211-10 dernier alinéa).



03.80.63.14.65



pelerinages@eveche-dijon.com



pelerinages-dijon.cef.fr

Dimanche 26 mai :**Dijon - Susa (Italie)****Arrêt à St Michel de Curienne - Logement Convento Boutique Hotel à Susa.****Lundi 27 mai :****Visite de la Sacra San Michele. Logement Cottage Events à Réaumont.****Mardi 28 mai :****Marche au milieu des sucs dans le Velay.****Arrivée au Puy-en-Velay et logement au Grand Séminaire. Accueil Saint Georges.****Mercredi 29 mai :****Messe et bénédiction des pèlerins à la cathédrale du Puy-en-Velay.****Visite de Saint-Michel d'Aiguilhe. Marche sur le GR300 chemin de saint Michel.****Logement au Château de Courtioux à Marcillat en Combraille.****Jeudi 30 mai :****Marche sur le chemin de St Jacques, voie de Vézelay. Logement au Fasthôtel de Tours.****Vendredi 31 mai :****Marche sur le chemin de saint Michel. Arrivée au sanctuaire de Pontmain et logement au Sanctuaire.****Samedi 1er juin :****Arrivée au Mont-Saint-Michel par les prés salés et logement pour 3 nuits à l'Etape du Mont à Pontorson.****Dimanche 2 juin :****Découverte de la baie du Mont-Saint-Michel à pied.****Lundi 3 juin :****Visite de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.****Mardi 4 juin :****Retour à Dijon.**

Les marches de type randonnée, les longs trajets en car, le changement des habitudes alimentaires exigent un effort certain ainsi qu'une bonne santé. Il est nécessaire de s'entraîner régulièrement à la marche dans les mois qui précèdent le pèlerinage. Un programme de marches d'entraînement et de rencontres avec d'anciens et de futurs pèlerins est disponible sur le site <https://st-jacques-bourgogne.org/> ou sur simple demande. Nous vous conseillons fortement d'y participer. Un certificat médical de votre médecin attestant de votre capacité à enchaîner les marches quotidiennes vous sera demandé un mois avant le départ.

1 170€**Participation financière par personne : 1170 €**

Ce prix a été calculé sur la base de 30 participants minimum.

Il a été établi sur la base des tarifs connus au 15 décembre 2023.

Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des éventuelles variations de données.

Acomptes demandés à l'inscription :1/ **350 €** chèque à l'ordre de « AD Pèlerinages diocésains STM».

Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de régler en plusieurs mensualités, se renseigner. Le solde sera à verser avant le 1er avril 2024.

2/ **Cotisation 2024** : 17€ par personne ou 27€ pour un couple.

Chèque à libeller à l'ordre de la Confraternité des Pèlerins de St Jacques.

Conditions d'annulation :

A compter du jour de la déclaration par courrier recommandé adressé au Service des Pèlerinages - 9bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON (le cachet de la poste faisant foi), en cas d'annulation pour raison de force majeure (pièce justificative à l'appui), il sera retenu :

- jusqu'à 20 jours avant le départ : 50 €

- moins de 20 jours avant le départ : 350 € (sauf en cas de remplacement : 50 €)

Formalités de police : Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité.**Formalités sanitaires :**- De façon générale, **ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher quotidiennement et tenir la position debout de façon prolongée en respectant les consignes données par les responsables du groupe. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité.** A défaut, en cas de difficultés passagères à suivre le groupe, j'accepte d'attendre son retour dans le car.

- Formalités sanitaires selon les règles en vigueur le jour du départ.

Ce prix comprend :

- le transport de Dijon à Dijon en autocar de tourisme

- l'hébergement en chambres doubles, triples ou quadruples

- la pension complète comme indiquée dans le programme, du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 10 inclus sous forme de pique-nique pour le déjeuner et de repas chaud le soir.

- l'assurance responsabilité civile et l'assistance

Ce prix ne comprend pas :

- la cotisation à l'Association Confraternité des Pèlerins de St Jacques : 17 € par personne et 27 € pour un couple.

- les boissons, cafés et les extras personnels.

Le programme peut évoluer en fonction des impératifs locaux